

non seulement à Toronto, mais également dans tout le pays. C'est là la façon dont notre police fédérale perçoit le problème.

En 1981, sous un gouvernement libéral, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'alors a annoncé qu'il avait demandé à son ministère d'obtenir tous les faits pertinents sur ces abus, dont beaucoup de députés sont mis au courant par leurs électeurs, et il est vraiment déplorable de constater que depuis lors, le ministère n'a obtenu aucun renseignement à ce sujet. Je crois que cela montre qu'il ne prend pas cette question au sérieux.

J'ai lu le document de travail en 1981. Il est devenu apparent que le ministère refuse de reconnaître qu'un véritable problème se pose. Les solutions proposées par l'ancien ministre apparaissaient de plus en plus faibles à mesure qu'on parcourait le document de travail de 1981. Enfin, on avait le sentiment que ses collaborateurs tentaient de persuader ceux qui pourraient lire ce document de travail, il y a six ans, qu'il n'y avait vraiment aucun problème.

Cependant, comme le député d'Etobicoke-Nord le signale, les gens victimes d'experts-conseil sans scrupules au Canada et dans d'autres pays où il est plus difficile de faire enquête, sont légion. Les immigrants ainsi que les candidats à l'immigration sont particulièrement exposés à ce genre d'exploitation.

L'une des principales activités de mon bureau de comté consiste à s'occuper de cas d'immigration. Nous tentons de donner des renseignements exacts et nous défendons la cause des gens concernés, à l'instar des bureaux de comté d'autres députés, j'en suis persuadé. En outre, ces renseignements et cette aide sont offerts gratuitement.

Je ne me rappelle pas d'exemples particuliers où des experts-conseil ont exploité leurs clients, mais je sais que le ministère de l'Immigration dresse des obstacles qui sont extrêmement difficiles à surmonter. Nous intervenons au nom d'immigrants, parfois avec succès. Cependant, il est clair que depuis quelques années, il est plus difficile de traiter avec le ministère de l'Immigration.

Selon moi, il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, la Commission de l'emploi et de l'immigration ne cesse de perdre des employés à la suite des compressions effectuées par le gouvernement précédent et le gouvernement actuel. Le personnel est insuffisant, les employés travaillent sous tension, et on ne leur donne peut-être pas les directives voulues.

Deuxièmement, la direction de la Commission semble demander aux agents d'immigration de faire tout en leur pouvoir pour empêcher les gens d'entrer plutôt que de les aider à immigrer au Canada. On a, sans préavis, rendu les critères beaucoup plus stricts et il est ainsi plus difficile d'immigrer au Canada. En conséquence, il faut absolument trouver un moyen détourné d'entrer au pays, si l'on veut augmenter ses chances.

Bien des gens veulent venir au Canada parce qu'ils trouvent que c'est un excellent pays. Ils sont prêts à accepter les rigueurs de notre climat et notre dollar à 75c. quand ils comparent le Canada à la plupart des autres pays du monde.

Si la direction du ministère de l'Immigration envoie quantité d'agents en Europe, il en envoie très peu dans des régions comme l'Amérique latine et l'Asie. Elle semble leur inculquer

### *L'immigration*

l'attitude selon laquelle dans certains pays ils ne devraient pas reconnaître certains documents comme les certificats de naissance et autres. Certains immigrants qui demandent avec raison le statut de réfugié éprouvent souvent des difficultés, alors que d'autres qui le demandent pour des motifs discutables l'obtiennent sans mal.

Enfin, ceux qui songent à immigrer s'estiment vulnérables et craignent de poser la mauvaise question à l'agent du bureau local d'immigration. Quand je discute de certains cas avec mes collaborateurs, j'ai souvent l'impression que nous sommes nous-mêmes vulnérables lorsque nous agissons au nom d'un immigrant éventuel. Nous sommes très prudents dans la façon dont nous préparons nos questions, de crainte de fournir au ministère de l'Immigration un renseignement dont celui-ci pourrait s'autoriser pour refuser un immigrant. Ce sont là des exemples des problèmes qui rendent les immigrants vulnérables et les incitent à croire ceux qui leur promettent des miracles contre paiement de milliers de dollars.

J'ai eu l'occasion de lire une lettre que le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) a écrite en réponse à un certain nombre de questions que lui avait posées le député de Spadina (M. Heap), notre porte-parole en matière d'immigration, au sujet des activités des conseillers en immigration. Je crains que l'attitude adoptée par la direction du ministère n'ait guère changé depuis 1981, soit un optimisme à la Pangloss que les faits ne justifient pas.

Le ministre déclare qu'à son avis, il y a des motifs d'être optimiste. Ainsi, il a mentionné une initiative parlementaire privée à l'assemblée législative de l'Ontario, mais nous ignorons si elle sera adoptée. Qui plus est, comme l'a signalé le député d'Etobicoke-Nord, c'est un sujet qui demande une action fédérale.

Le ministre a dit que le ministère essayait d'obtenir que la Société du barreau et d'autres groupes s'entendent sur l'octroi de permis. Bon nombre d'experts-conseils ne veulent pas que ces groupes réussissent à s'entendre parce qu'ils veulent continuer à exploiter les gens sans être assujettis à la moindre réglementation.

J'espère que le comité permanent de l'emploi et de l'immigration prendra l'initiative. Le ministre a reconnu que, malgré ses efforts pour inciter la GRC à intenter des poursuites, il n'y en a pas eu énormément qui ont abouti. Il affirme néanmoins que l'on a fait des progrès et que tout cela va finir par aboutir.

De toute évidence, ce n'est pas le cas. Dans sa lettre de janvier, le ministre dit clairement que, même si l'on était au départ optimiste quant à l'établissement d'un registre, cette notion est de moins en moins populaire. C'est une autre question que l'on devrait demander au comité d'examiner selon moi. Je félicite le député d'Etobicoke-Nord. Je ne suis pas toujours d'accord avec lui, mais dans ce cas-ci, il n'exprime pas seulement le point de vue de ses propres électeurs, mais celui de ses collègues de tous les partis. J'espère que les députés accepteront que cette question soit renvoyée au comité avant 18 heures aujourd'hui.